RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DocuSign Envelope ID: 87C50285-B0E2-4B66-AB75-0490695681 71

CESSION DE PART SOCIALE

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La Société FIDUCIE CONSULTANTS,
Société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros,
Dont le siège social est situé 1 rue François Neveux 47550 BOE,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 449 039 700, représentée par Monsieur Dominique CORNIER, en qualité de Président,

ci-après dénommée **"le cédant",**
d'une part,

ET

Madame Aurélie CAUBET, [redacted] CENTIMES
Née le [redacted] à [redacted]
Demeurant à [redacted]
De nationalité [redacted]
[redacted] avec Monsieur Christian CENTIMES sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage conclu préalablement à leur union célébrée le 07 juin 2008 à la Mairie de FONSORBES (31)

ci-après dénommée **"le cessionnaire",**
d'autre part,

Intervenant aux présentes :

Monsieur Christian CENTIMES,
Né le [redacted]
Demeu[redacted]
De nationalité [redacted]
[redacted] avec Madame Aurélie CAUBET sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage conclu préalablement à leur union célébrée le 07 juin 2008 à la Mairie de FONSORBES (31)

Docusign Envelope ID: 87C50285-B0E2-4B66-AB75-0490695681F1

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ ET DÉCLARÉ CE QUI SUIT :

DÉCLARATIONS DES CÉDANTS ET DU CESSIONNAIRE

La société FIDUCIE CONSULTANTS, cédant, déclare :

- que la part cédée est libre de tout nantissement et ne fait l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,

- que la société FIDUCIE CONSULTANTS [redacted] n'est pas en état de cessation des paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,

- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

EXPOSÉ CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Suivant acte sous signature privée en date à ST ORENS DE GAMEVILLE du 1er octobre 2001, il existe une société à responsabilité limitée dénommée FIDUCIE CONSULTANTS [redacted] au capital de 20 400 euros, divisé en 1 020 parts de 20 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé [redacted] et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 439 965 583 RCS [redacted] pour une durée de 99 ans expirant le 28 novembre 2100.

DENOMINATION

FIDUCIE CONSULTANTS [redacted].

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à VINGT MILLE QUATRE CENTS EUROS (20 400,00€) divisé en 1 020 parts de VINGT EUROS (20,00 €) chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 1 020 et attribuées en totalité à la société FIDUCIE CONSULTANTS, associée unique.

ORIGINE DE PROPRIETE DES PARTS SOCIALES

La société FIDUCIE CONSULTANTS possède 1 020 parts de 20 euros pour les avoir acquises de la manière suivante :
- Par acte sous seing privé signé en date à [redacted] du 05/01/2012, Madame Aurélie CROUZET LAMBERT et Madame Isabelle DUMONT LINGRAND ont cédé à la société

DocuSign Envelope ID: 87C50285-B0E2-4B66-AB75-0490695681 71

FIDUCIE CONSULTANTS 280 parts sociales, numérotées 1 à 280 inclus, au prix de CINQ CENT VINGT HUIT EUROS ET CINQUANTE SEPT CENIMES (528,57 €) par part sociale.

- Lors de la fusion par voie d'absorption par la société REVISUD de la société EXCOR & ASSOCIES, société anonyme par action simplifiée au capital de 75 640 euros, dont le siège social était situé 3547 La Lauragaise, immeuble Memphis 3 31670 LABEGE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 519 424 378 RCS TOULOUSE, il a été fait apport de la totalité du patrimoine de cette société à la société REVISUD. La valeur nette des biens transmis s'élevait à 66 663,00 euros à titre d'augmentation du capital social à hauteur de 12 400,00 euros et 54 263,00 euros à titre de prime de fusion. Par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 juin 2016, l'Assemblée Générale a constaté l'augmentation du capital social de la société REVISUD de 12 400,00 euros pour le porter de 8 000,00 euros à 20 400,00 par création de 620 parts nouvelles de 20 euros de valeur nominale, lesdites parts étant réparties entre les actionnaires de la société EXCOR & ASSOCIES à raison d'une part de la société REVISUD pour 122 actions de la société EXCOR & ASSOCIES.
- Par acte sous seing privé signé en date à BOE du 24 février 2018, la Société HSR FINANCE a cédé à la société FIDUCIE CONSULTANTS 62 parts sociales, numérotées 959 à 1 020 inclus, moyennant le prix principal de QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45 000,00 €).

- Par acte sous seing privé signé en date à BOE du 11 juillet 2018, la Société FACES FINANCES a cédé à la société FIDUCIE CONSULTANTS 124 parts sociales, numérotées 835 à 958 inclus, moyennant le prix principal de QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90 000,00 €).

- Par acte sous seing privé signé en date à BALMA du 4 novembre 2019, Madame Isabelle DUMONT LINGRAND a cédé à la société FIDUCIE CONSULTANTS 120 parts sociales, numérotées 281 à 400 inclus, moyennant le prix principal de SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (65 000,00 €).

SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : [redacted]

OBJET SOCIAL

La société a pour objet, en France et dans tous pays, l'exercice de la profession d'Expert-comptable telle qu'elle est définie par l'ordonnance du 19 septembre 1945 et telle qu'elle pourrait l'être par tous textes législatifs ultérieurs. Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet.

DUREE

La durée de la Société est fixée à **quatre-vingt-dix-neuf (99) années** à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Docusign Enveloppe ID: 87C50285-B0E2-4B66-AB75-04906956817 1

GERANCE

La gérance de la société est ainsi assurée par :

- Monsieur Dominique CORNIER, demeura[redacted]
- Madame Aurélie CENTIMES, demeurant [redacted]

ETABLISSEMENT

La société possède un seul siège-établissement principal sis [redacted]

a- Fonds libéral – locaux d'exploitation

Fonds libéral

La société FIDUCIE CONSULTANTS exploite un fonds libéral d'exercice de la profession d'expert-comptable telle qu'elle est définie par l'ordonnance du 19 septembre 1945 et telle qu'elle pourrait l'être par tous textes législatifs ultérieurs.

La société détient ce fonds pour l'avoir créé le 01/10/2001.

Bail commercial

Par acte sous seing privé en date du 16/10/2015 à TOULOUSE, la Société OVVEL INVESTISSEMENT a donné à bail commercial à la société FIDUCIE CONSULTANTS TOULOUSE un local commercial sis [redacted] lot numéro 11 d'une surface de bureaux de 306m2 parties communes incluses ainsi que 5 emplacements de parkings. Ce bail a été conclu pour une durée de neuf (9) années à compter du 02/11/2015 jusqu'au 01/11/2024 moyennant un loyer annuel de TRENTE TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE EUROS HT (33 660,00 € HT) payable trimestriellement.

b- Emprunts souscrits par la société

La société FIDUCIE CONSULTANTS TOULOUSE n'a aucun emprunt en cours.

c- Salariés

La société FIDUCIE CONSULTANTS TOULOUSE emploie actuellement 3 salariés :

Salarié	Date d'entrée	Poste
LERMIGEAUX Pierre	03/10/2023	Chef de mission
MOUTOUCARPIN Evan	28/08/2023	Alternant DCG
PREVOST Betty	13/01/2023	Chef de mission

Docusign Envelope ID: 87C50285-B0E2-4B66-AB75-0490695681F1

d- État des inscriptions

Conformément à l'état des inscriptions délivré par le GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE en date du 13/02/2025, aucune inscription n'a été relevée.

AGREMENT DE LA CESSION

La société étant à associé unique, cette cession n'est pas soumise à agrément.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

CESSION

Par les présentes, la Société FIDUCIE CONSULTANTS cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit à Madame Aurélie CENTIMES qui accepte, 1 part sociale, numérotée 1 020, d'une valeur nominale de VINGT EUROS (20,00 €), lui appartenant dans la société.

Madame Aurélie CENTIMES devient l'unique propriétaire de la part cédée à compter de ce jour et est subrogée dans tous les droits et obligations attachés à cette part, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

PRIX

La cession de 1 part sociale numérotée 1 020 à Madame Aurélie CENTIMES est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT EUROS (20,00 €), que Madame Aurélie CENTIMES a payé à l'instant même à la Société FIDUCIE CONSULTANTS, qui le reconnait et lui en donne valable et définitive quittance.

DONT QUITTANCE

Docusign Envelope ID: 87C50285-B0E2-4B66-AB75-04906956871

INTERVENTION DU CONJOINT DU CESSIONNAIRE

Monsieur Christian CENTIMES, conjoint commun en biens de Madame Aurélie CENTIMES, apporteur de deniers provenant de la communauté, intervient au présent acte et reconnaît avoir été, conformément aux dispositions de l'article 1832-2 du Code civil, averti de l'apport envisagé et avoir reçu une information complète sur cet apport.

Monsieur Christian CENTIMES déclare ne pas vouloir être associé et renonce définitivement à revendiquer cette qualité, reconnaissant exclusivement cette qualité à son conjoint pour la totalité des parts sociales émises en représentation des apports effectués.

MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de la cession susvisée, les associés sont convenus de modifier l'article 8 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

*« **ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES***

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- ***La Société FIDUCIE CONSULTANTS***
  Mille dix-neuf parts sociales — *1 019 parts*
  Numérotées 1 à 1 019 inclus

- ***Madame Aurélie CENTIMES***
  Une part sociale
  Numérotée 1 020 — *1 part*

  Total égal au nombre de parts composant le capital social : — *1 020 parts »*

DÉCLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la société FIDUCIE CONSULTANTS TOULOUSE est soumise à l'impôt sur les sociétés et que la part sociale cédée a été créée en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

Il sera perçu un droit de 3 % liquidé sur le prix de cession augmenté des charges ou sur la valeur réelle si elle est supérieure, auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 euros et le nombre total de parts de la Société.

En conséquence, la valeur après application de l'abattement servant à la liquidation des droits d'enregistrement est la suivante : 20 euros – (23.000 euros x [1 / 1 020]) = - 2,55 x 3% = -0,08 euros, soit des droits d'enregistrement qui s'élèvent au montant minimum de 25,00 euros.

DocuSign Envelope ID: 87C50285-B0E2-4B66-AB75-0490695681 71

FORMALITÉS DE PUBLICITÉ - POUVOIRS

Conformément à l'article 15 des statuts, la présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige, à l'exception de ceux concernant la modification des statuts qui seront supportés par la Société.

CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Pour toute contestation qui s'élèverait entre les parties relativement à l'interprétation et à l'exécution des présentes et qui n'aurait pu donner lieu à une solution amiable, les soussignés conviennent de soumettre leur différend aux tribunaux du siège social qui seront seuls compétents.

DECHARGE

Les Parties reconnaissent et déclarent :

- avoir arrêté et convenu exclusivement entre elles le prix, ainsi que les charges et conditions de la présente cession ;
- donner décharge pure et simple entière et définitive au rédacteur de l'acte, reconnaissant que l'acte a été établi et dressé sur leurs déclarations, sans que ce dernier soit intervenu, entre elles ni dans la négociation, ni dans la détermination des conditions du présent acte.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Par leur signature, les Parties manifestent expressément leur consentement libre et non équivoque au présent acte. Conformément aux articles 1363 et suivants du code civil et du décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, les Parties sont expressément convenues de signer le présent acte sous forme électronique au moyen d'un procédé de signature électronique avancée mis en œuvre par un prestataire tiers, DocuSign France.

Les Parties conviennent expressément que le présent acte signé électroniquement :
- constitue l'original du document ;
- est établi dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité ;

Docusign Enveloppe ID: 87C50285-B0E2-4B66-AB75-0490695681F1

- est parfaitement valable entre elles ; les Parties s'engageant à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des éléments du présent acte sur le fondement de leur nature électronique ;
- constitue une preuve littérale au sens des articles 1363 et suivants du code civil, a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du code civil et pourra valablement leur être opposé.

En conséquence, le présent acte signé électroniquement vaut preuve du contenu du présent acte, de l'identité des signataires et de leur consentement aux droits et obligations qui découlent du présent contrat

Signé électroniquement
Le 18/02/2025

Le cédant (1) **La société FIDUCIE CONSULTANTS** Représentée par Monsieur Dominique CORNIER [redacted]nier Lu et approuvé. Bon pour la cession de UNE PART. Bon pour
Le cessionnaire (2) **Madame Aurélie CENTIMES** Signé par : Aurélie CENTIMES 26A6FDBCB2D049C... Lu et approuvé. bon pour acceptation de la cession.
Monsieur Christian CENTIMES (3) [redacted] Renonce définivitement à revendiquer la qualité d'associé.

(1) Le cédant fera précéder sa signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé. Bon pour la cession de UNE PART. Bon pour quittance. »
(2) Le cessionnaire fera précéder sa signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé. Bon pour acceptation de la cession. »
(3) Faire précéder la signature de la mention « renonce définitivement à revendiquer la qualité d'associé »

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
LOT-ET-GARONNE
Le 07/03/2025 Dossier 2025 00006485, référence 4704P01 2025 A 00305
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros